

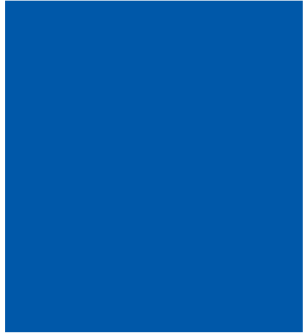
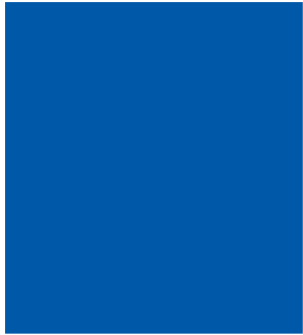
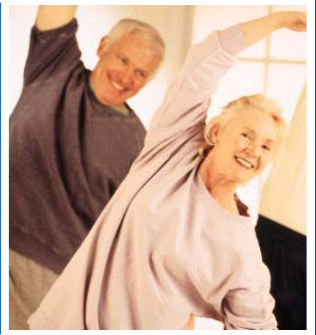
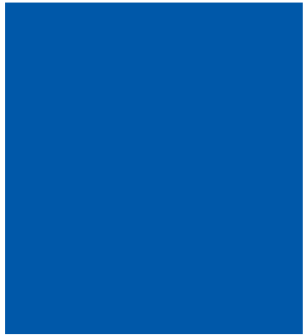


Ontario

Deposit Insurance
Corporation of Ontario

Société ontarienne
d'assurance-dépôts

RAPPORT ANNUEL 2007



1977-2007

30 années de

PROTECTION. SÉCURITÉ. STABILITÉ.

TABLE DES MATIÈRES

1	Lettre d'accompagnement
2	Personnel de la SOAD, Mission de la SOAD
3	Administration de l'établissement
4	Conseil d'administration de la SOAD
5	Sous-comités du Conseil de la SOAD
6	Message du président du Conseil d'administration
8	Rapport du chef de la direction
10	Discussions et analyses de la direction
20	Responsabilité de la direction et Rapport des vérificateurs
21	État consolidé de la situation financière
22	État consolidé des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts
23	État consolidé du résultat étendu
24	État consolidé des flux de trésorerie
25	Notes afférentes aux états financiers consolidés
31	Lise des établissements membres

PUBLICATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE WEB DE LA SOAD

Publications de la Société

- Rapport annuel

Informations pour les établissements membres

- Communiqués au mouvement
- Guide de l'administrateur
- Guide d'exécution pour le Rapport des fédérations (RAF) et le Rapport des fédérations déposé annuellement (RAFDA)
- Guide d'exécution pour le Rapport de l'établissement membre (REM) et le Rapport de l'établissement membre déposé annuellement (REMDA)
- Guide du processus RSP de la SOAD
- Instruments de prêts commerciaux
 - Liste de surveillance
 - Cotation du risque de crédit
 - Codes des industries et risque lié à la concentration
- Feuille de calcul (BRI) et Lignes directrices
- Manuel du processus de Révision sur place (RSP) de la SOAD
- Manuel de référence des saines pratiques commerciales et financières
- Note d'orientation (Prêts) pour Caisses populaires de catégorie 1
- Note d'orientation (Prêts) pour Caisses populaires de catégorie 2
- Note d'orientation - Mesure et gestion du risque structurel
- Perspectives du mouvement
- Règlement administratif n° 3 de la SOAD
- Règlement administratif n° 5 de la SOAD
 - Guide de travail pour l'évaluation, Conseil d'administration
 - Guide de travail pour l'évaluation, Direction
 - Guide de travail sur les prêts commerciaux
- Règlement administratif n° 6 de la SOAD
 - Guide d'application du Règlement administratif n° 6, Prêts douteux
- Nouvelles normes comptables et Rapports de la SOAD
- Statistiques financières
- Vos dépôts sont protégés et QFP

Société ontarienne d'assurance-dépôts

4711, rue Yonge, bureau 700

Toronto (Ontario) M2N 6K8

Tél.: 416 325-9444;

1 800 268-6653 sans frais

Télécopieur : 416 325-9722

Site Internet : <http://www.soad.com>

Courriel : info@soad.com



Imprimé sur du papier recyclé

4711 Yonge Street
Suite 700
Toronto ON M2N 6K8
Telephone: 416-325-9444
Toll Free: 1-800-268-6653
Fax: 416-325-9722

4711, rue Yonge
Bureau 700
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Téléphone : 416 325-9444
Sans frais : 1 800 268-6653
Télécopieur : 416 325-9722



David Yule

Chair of the Board

Président du Conseil d'administration

Le 27 février 2008

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
Édifice Frost Sud, 7^e étage
7, Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario) M7A 1Y7

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, ainsi qu'au Surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario, le Rapport annuel de la Société ontarienne d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

MISSION : PROTÉGER LES DÉPOSANTS

VISION

Encadrer le mouvement des caisses populaires et credit unions de l'Ontario en assurant la protection des déposants, en consolidant la stabilité financière et en travaillant en collaboration avec les intervenants.

VALEURS

Nous nous efforcerons dans toutes nos activités de faire ce qui suit :

- agir avec professionnalisme et intégrité;
- offrir une valeur ajoutée;
- être proactif et innovateur;
- reconnaître et respecter les principes, les valeurs et la diversité au sein du mouvement des caisses populaires / credit unions;
- collaborer avec les intervenants;
- respecter la diversité et reconnaître l'importance de notre personnel;
- assurer un milieu de travail où le personnel est traité avec équité, en offrant la possibilité et la motivation nécessaires à leur plein épanouissement.

LE PERSONNEL DE LA SOAD

Adrienne Barber♦Patricia Bazinet♦Suzanne Boyer♦Alla Brachman♦Barry Brydges♦John Burgman♦Richard Dale♦Gerry Daoust♦
Tony D'Errico♦Bob Edmison♦Brigitte Elie♦Bill Foster♦Carmen Gheorghe♦Sharon Haslett♦John Hutton♦Entela Josifi♦Yasmin Khoja♦
Steve Kokaliaris♦Jim Maxwell♦Alana McLeary♦Danny Pianezza ♦Naile Piranaj♦Andy Poprawa♦Andy Rechtshaffen♦Mercedes Ruano♦
Nelson Verdecia♦Grace Wen♦Michael White♦Richard White♦Winnie Yu.

La Société ontarienne d'assurance-dépôts est un organisme de la province de l'Ontario créé en 1977 et exerçant ses activités en vertu de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions. La Loi définit les objectifs, pouvoirs et fonctions de la SOAD ainsi que les modalités générales de l'assurance-dépôts et d'autres paramètres administratifs. La Société s'acquitte de ses fonctions dans un cadre juridique établi par la Loi, la Directive du Secrétariat du Conseil de gestion du gouvernement sur l'établissement d'organismes et leur responsabilité, ainsi que d'autres lois en la matière. En dernier ressort, elle est tenue de rendre compte de sa gestion à l'assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

La Loi exige que le conseil d'administration de la SOAD « gère les affaires de la Société ou en surveille la gestion... ». Le conseil d'administration peut comprendre jusqu'à onze personnes, toutes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil pour des périodes variables habituellement limitées à trois ans. Quatre membres du conseil au moins doivent être nommés parmi les personnes proposées par le mouvement des caisses populaires et credit unions.

La SOAD suit un processus de nomination tout à fait particulier afin d'être certaine de recruter les personnes les plus qualifiées pour son conseil. En plus d'une description de poste, elle a élaboré un profil de compétence pour les administrateurs. Elle a aussi établi pour son conseil, pris globalement, un profil de représentation par sexe, expérience, compétence et lieu géographique en vue de conserver un bon équilibre entre tous ces éléments. Un comité du conseil sélectionne et rencontre les candidats en puissance avant d'en recommander la nomination au ministre. Dans chaque cas, la SOAD propose au ministre plusieurs candidats par poste. Une fois que le ministre a fait son choix, la recommandation est soumise à l'approbation du Cabinet.

La SOAD applique les meilleures pratiques d'administration, à savoir les suivantes :

- un processus officiel d'orientation des administrateurs;
- le perfectionnement permanent des administrateurs;
- la planification de la relève au sein du conseil;
- l'évaluation annuelle du conseil avec communication des résultats;
- les séances à huis clos périodiques;
- une séance de planification stratégique annuelle.

Le conseil se fixe également des objectifs annuels par rapport auxquels il mesure son rendement. Il s'agit, entre autres, de stratégies de gestion des risques et de communication avec les intervenants, de gestion des cadres et de rapports et de contrôles de gestion.

La SOAD est membre du Forum sur la régie des entreprises publiques du Conference Board du Canada, auquel elle participe activement. Elle y trouve des enseignements sur les pratiques comptant parmi les meilleures quand on recherche l'excellence en matière d'administration.

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOAD EN 2007*

	Nombre de réunions	% Participation des administrateurs
Conseil d'administration de la SOAD	6	96 %
Comité de la vérification et des finances	5	86 %
Comité des ressources humaines	3	89 %
Comité de gestion du risque	4	100 %

* La participation de M. D. Yule aux réunions des comités n'est pas incluse parce qu'il en est membre d'office.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOAD (de gauche à droite) Assis: Laura Talbot, David Yule, Leslie Thompson
Debout: Paul Mullins, Carol Lemelin, Robert Hammond et André Auger. Absente: Sherry MacDonald

DAVID YULE, B.Com., FCA

David Yule, président du conseil, a pris sa retraite en 1997 comme associé d'Ernst & Young, plus particulièrement au sein du cabinet de vérification des établissements financiers et de celui de juricomptabilité. Il siège actuellement à plusieurs conseils d'administration et continue de tenir un cabinet de consultation financière. Le troisième mandat de M. Yule a débuté le 23 mars 2006 et prend fin le 23 mars 2009.

ANDRÉ AUGER, B.A., M.Ed.

André Auger est directeur d'école primaire à la retraite. Il a vingt ans d'expérience en tant que membre du conseil d'administration de diverses caisses populaires, dont dix ans comme président. Il a aussi exercé les fonctions de président et de vice-président du conseil de L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario ltée. Il s'occupe également activement d'organisations et de clubs philanthropiques au niveau local. Le premier mandat de M. Auger a débuté le 5 janvier 2006 et prend fin le 4 janvier 2009.

ROBERT HAMMOND, B.A., M.B.A., FICA

Robert Hammond, actuaire de profession, a passé 29 ans au Département fédéral des assurances et à l'organisation qui lui a succédé, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). À diverses époques, il a été chargé de la supervision des compagnies d'assurance immatriculées au fédéral, des établissements de dépôts autres que des banques, des centrales de caisses de crédit et des régimes de retraite. En sa qualité de surintendant

des assurances et, par la suite, de surintendant adjoint du BSIF, il a siégé pendant 10 ans au conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada. De 1992 jusqu'à sa retraite en 2003, il a été chef de la direction de l'Association canadienne des paiements, organisme responsable du système de compensation et de règlement du Canada, qui compte parmi ses membres des centrales de caisses de crédit, des fédérations de caisses populaires et des caisses populaires et credit unions indépendantes. Le premier mandat de M. Hammond a débuté le 30 mai 2006 et prend fin le 29 mai 2009.

CAROL LEMELIN, CMA

À titre de chef de la direction financière de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, Carol Lemelin a eu la responsabilité générale des finances, des technologies de l'information et des télécommunications, de la vérification interne, des recettes et des prévisions. Il a été président du conseil d'administration de la Caisse populaire de Cornwall Inc. et a aussi servi le même conseil à divers titres pendant plusieurs ans. Le premier mandat de M. Lemelin a débuté le 20 juin 2007 et prend fin le 19 juin 2010.

SHERRY MACDONALD, CA

Sherry MacDonald assure la vice-présidence, Gestion des risques, en plus d'être le chef de la direction financière, pour un important régime d'épargne-études axé sur la gestion des risques des portefeuilles de placements et le respect de la réglementation dans les opéra-

tions. Avec son expérience de plus de treize ans en gestion financière dans les secteurs des pensions et de la gestion des placements, elle s'est spécialisée dans le démarrage des fonctions trésorières et financières en qualité de vice-présidente principale aux finances et de chef de la direction financière. Le deuxième mandat de Mme MacDonald a débuté le 2 mars 2005 et prend fin le 1^{er} mars 2008.

PAUL MULLINS, B.A., LL.B.

Paul Mullins est avocat et possède son propre cabinet dans le comté de Windsor-Essex depuis 1971. Il a été commissaire au Tribunal fédéral des droits de la personne. Il est maintenant administrateur et ancien président de la Windsor Homes Coalition qui fournit des logements à loyers modiques aux familles à faible revenu. Depuis 24 ans, il siège au conseil d'administration de la Woodslee Credit Union Limited. Il assure actuellement la présidence du conseil d'administration de la United Communities Credit Union qui compte quelque 33 000 sociétaires et un actif de plus de 550 millions de dollars. Le deuxième mandat de M. Mullins a débuté le 7 mars 2007 et prend fin le 6 mars 2010.

LAURA TALBOT, M.B.A., FCMA, ICD.D

Laura Talbot, vice-présidente du Conseil d'administration, est présidente du TalbotAllan Consulting Group. Auparavant, elle avait occupé des postes de haut niveau à l'Université de Waterloo, dans l'administration fédérale, à la Croix-Rouge canadienne, auprès de plusieurs services publics et à la banque Bank One des États-Unis. Elle compte une solide expérience dans l'administration des entreprises et siège actuellement à des conseils d'administration et des comités du Conseil de surveillance de la normalisation comptable, du Partenariat canadien contre le cancer, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, du Conseil ontarien de la qualité des services de santé et du Conseil des fellows (FCMA) du Québec, en plus d'être présidente du comité chargé de l'élaboration des normes d'information pour la Loi sur l'accessibilité de l'Ontario. Elle a aussi été vice-présidente du conseil d'administration de la CS COOP et présidente de la Société des comptables en management du Canada, pour ne citer que ces organismes-là. Le troisième mandat de Mme Talbot a débuté le 7 mars 2007 et prend fin le 6 mars 2010.

LESLIE THOMPSON, M.B.A., MFA, FICVM, ICD.D

Leslie Thompson est la présidente de LESRISK, Debt and Risk Management Inc. Consultante en gestion du risque, elle a occupé des postes élevés de direction auprès d'établissements financiers et dans l'administration publique. Autrefois vice-présidente de la Union Bank of Switzerland et de la Chase Manhattan Bank, elle a aussi dirigé le démarrage des opérations du Trésor (maintenant l'Office ontarien de financement) de la province de l'Ontario. Le premier mandat de Mme Thompson a débuté le 12 octobre 2005 et prend fin le 11 octobre 2008.

SOUS-COMITÉS DU CONSEIL

(AU 31 DÉCEMBRE 2007)

COMITÉ DE GESTION DU RISQUE

Ce comité examine les principaux risques, y compris l'exposition au risque d'assurance-dépôts de la Société, et il adresse des recommandations au Conseil relatives au Cadre de gestion des risques de l'entreprise, y compris des politiques en matière des programmes et des lignes directrices d'évaluation et de gestion du risque.

- Sherry MacDonald, *présidente*
- Bob Hammond
- Leslie Thompson
- David Yule, *membre d'office*

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Ce comité examine les politiques ayant trait aux ressources humaines de la Société, aux salaires et avantages sociaux et aux questions connexes, et il adresse des recommandations au Conseil.

- Paul Mullins, *président*
- André Auger
- Laura Talbot
- David Yule, *membre d'office*

COMITÉ DE LA VÉRIFICATION ET DES FINANCES

Ce comité examine les politiques et procédures de placement ainsi que les états financiers mensuels et annuels de la Société. Il est également chargé d'étudier les résultats obtenus par les vérificateurs externes à l'examen des états financiers annuels. Le comité examine aussi les recommandations formulées par le vérificateur interne au sujet des contrôles et procédures internes et il s'assure de la prise de mesures appropriées.

- Laura Talbot, *présidente*
- André Auger
- Carol Lemelin
- David Yule, *membre d'office*

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel au gouvernement et aux autres intervenants. L'année dernière, la SOAD a commémoré sa 30^e année de service à la population ontarienne. Au cours de ces trente années, elle a fièrement accompli son mandat en veillant à protéger totalement chaque déposant assuré contre les pertes. De fait, jamais aucun déposant n'a perdu de fonds déposés dans une caisse populaire ou credit union de l'Ontario. Ce qui rend cette réussite encore plus méritoire, c'est qu'elle s'est faite malgré la faillite de plus de 300 établissements. Cependant, cette statistique ne dit pas tout.

Tout au long de notre histoire, nous avons également travaillé avec des centaines et des centaines de caisses populaires et credit unions pour les aider à rester financièrement et opérationnellement saines, afin qu'elles puissent atteindre leur but de servir leurs sociétaires et de fournir des services à la collectivité. Aujourd'hui, dans un réseau consolidé et plus efficace, ces établissements continuent de jouer un rôle important dans le tissu financier et social de l'Ontario.

Nous avons le plaisir d'annoncer que, malgré les quelques difficultés survenues en 2007, nous avons réussi à atteindre nos principaux objectifs de protéger les déposants et de contribuer à la stabilité du secteur. Pour 2007, nos objectifs stratégiques étaient les suivants :

- Évaluer et gérer proactivement les risques qui menacent le Fonds et les déposants;
- Améliorer la solidité financière du secteur;
- Réduire au maximum le coût de l'assurance-dépôts;
- Disposer de ressources financières suffisantes pour protéger les déposants;
- Entretenir des relations de collaboration avec les intervenants;
- Gérer les ressources avec efficacité et efficience.

Dans le présent rapport, nous décrivons les réalisations de la SOAD compte tenu de ses objectifs et cibles pour 2007. Pendant plusieurs années, nous n'avons pas connu de faillites importantes d'établissements, contrairement à cette année, où sont survenues trois d'entre elles, qui nous ont occasionné de grosses pertes d'assurance. Notre fonds de réserve a atteint 57



David Yule

Président du Conseil d'administration

points de base des dépôts assurés, contre 56 points l'an dernier, et nous comptons atteindre notre objectif de 61 points de base l'an prochain. Les taux de primes moyens ont baissé à nouveau par rapport à l'année dernière à mesure que les niveaux de capitalisation du Mouvement s'améliorèrent. Un aspect important de notre rôle d'assureur des dépôts consiste à veiller à ce que, en cas de faillite d'un établissement, ses déposants assurés soient rapidement remboursés. En 2007, nous avons prouvé que nous étions capables d'assumer cette fonction.

Grâce à une gestion efficace de la part des conseils d'administration et du personnel des établissements membres, la santé financière et la capacité opérationnelle des caisses populaires et credit unions de l'Ontario continuent d'être généralement bonnes, malgré la pression permanente de la concurrence et l'évolution du secteur financier.

En 2007, le gouvernement a apporté des modifications à la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions. Quand elles auront été promulguées, la SOAD aura aussi la responsabilité de réglementer la solvabilité des établissements, laquelle incombe actuellement à la CSFO. Nous estimons que ces nouvelles responsabilités prouvent combien le gouvernement a confiance en notre capacité de gérer le risque couru par les déposants, le secteur, le fonds et lui-même, et qu'elles se traduiront par une plus grande efficacité opérationnelle pour le secteur. En raison de ces nouvelles responsabilités et à la

demande du ministre des Finances, la SOAD s'est également engagée à renforcer son système de responsabilisation en créant un bureau de l'ombudsman, en continuant à tenir des réunions d'information annuelles avec les intervenants et à accueillir les suggestions du secteur pour pourvoir les postes d'administrateurs dans son conseil. Nous avons également recours à des comités consultatifs pour obtenir l'avis des intervenants au sujet de nos programmes. Nous avons également été heureux de recevoir un prix du ministère des Finances pour la contribution apportée par notre personnel à l'élaboration de la nouvelle loi.

L'année dernière, la SOAD a commémoré sa 30^e année de service à la population ontarienne. Au cours de ces trente années, elle a fièrement accompli son mandat en veillant à protéger totalement chaque déposant assuré contre les pertes.

La SOAD attache une importance considérable à ses propres normes d'administration. Son conseil d'administration continue de suivre les meilleures pratiques d'administration publiées dans la littérature actuelle en la matière, y compris les publications du Conference Board du Canada. Par exemple, chaque réunion du conseil comporte une séance à huis clos et un volet consacré à la gestion du risque d'entreprise. Nos pratiques d'administration sont exposées dans le présent rapport annuel.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude envers tous les membres de notre conseil pour le dévouement et le professionnalisme dont ils font preuve en travaillant ensemble dans l'intérêt de tous les intervenants. En lisant leurs biographies respectives, les lecteurs verront que tous nos administrateurs apportent à la SOAD un solide capital de compétences, de savoir-faire et d'expérience. L'an dernier, M. Benoît Martin d'Ottawa a quitté le conseil après six ans de service. Au nom du conseil et du personnel, j'aimerais le remercier pour sa précieuse collaboration avec la SOAD et son dévouement envers elle. En 2007, nous avons accueilli Carol Lemelin de Cornwall, désigné par La Fédération des caisses populaires de l'Ontario. Il apporte avec lui une mine d'expérience, de compétence et d'enthousiasme.

L'évolution de la situation financière et opérationnelle du secteur a des conséquences sur l'orientation stratégique de la SOAD. Les stratégies employées ces dernières années pour améliorer les pratiques de gestion du risque dans chaque établissement ont été couronnées de succès, grâce, dans une large mesure, à une coopération positive et productive permanente entre les établissements assurés et la SOAD. Pour 2008, la SOAD a défini un certain nombre de priorités-clés :

- Mettre en œuvre les changements exigés en raison de la promulgation attendue des modifications de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions;
- Améliorer notre capacité d'évaluation et de surveillance du risque;
- Mettre au point notre proposition de révision du régime de primes différentielles;
- Prolonger notre garantie d'emprunt avec le gouvernement;
- Mettre à jour les ententes qui sous-tendent nos alliances stratégiques avec nos divers intervenants.

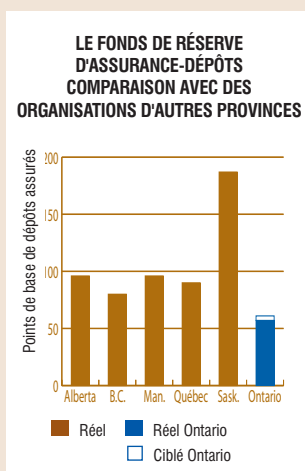
En conclusion, nous croyons que notre orientation stratégique à long terme soutient notre objectif mandaté de rehausser la confiance des déposants et l'objectif du secteur de renforcer sa compétitivité et sa capacité de répondre aux besoins des sociétaires. En continuant de faire preuve de vigilance par ses programmes d'évaluation et de gestion du risque et en se dotant d'une solide base financière, la SOAD pense qu'elle sera en mesure de continuer à bien protéger les déposants, de réduire le coût de la protection des dépôts et de contribuer à la stabilité des caisses populaires et credit unions de l'Ontario et donc à la confiance qu'elles inspirent aux déposants. Nous sommes heureux de pouvoir travailler avec nos divers intervenants à la réalisation de ces objectifs. Au nom du conseil d'administration, j'aimerais exprimer mes sincères remerciements à Andy Poprawa et au personnel de la SOAD, ainsi qu'à tous les intervenants qui ont manifesté leur intention de travailler à nos côtés.

Au nom du conseil d'administration,
Le président,

David Yule

Malgré un contexte difficile, la SOAD a connu une bonne année 2007. Elle a réussi à régler les faillites de trois établissements et à protéger tous les déposants de toute perte de leurs dépôts. Chacune de ces faillites avait ses particularités et nécessitait donc des solutions spécifiques pour assurer la sécurité des dépôts. À mesure que les établissements assurés continuent d'explorer et d'exploiter de nouveaux créneaux commerciaux, de nouveaux risques font leur apparition qui exigent une surveillance et une gestion continues de la part des établissements et de la SOAD.

En raison de ces faillites, nous n'avons pas progressé durant l'année comme nous l'avions espéré pour garnir notre réserve de fonds. À la fin de 2007, notre réserve de fonds s'élevait à 57 points de base au lieu des 60 points de base visés. Par contre, nous sommes persuadés que nous atteindrons notre objectif en 2008.



Devant les constants remaniements du nombre d'établissements assurés la complexité grandissante de ceux-ci et l'évolution de leur santé financière et opérationnelle, nous devons continuellement revoir notre organisation pour nous assurer qu'elle continue de bien remplir son mandat et de jouer utilement son rôle auprès des intervenants. En 2007, notre effectif a été de



Andy Poprawa
Président et chef de la direction

30 équivalents temps plein et nos frais d'exploitation nets ont été inférieurs de 7 p. 100 aux prévisions budgétaires.

Alors que d'autres organisations ont souffert des inquiétudes qu'a soulevé la valorisation du papier commercial adossé à des actifs, notre solide stratégie de placement, articulée autour d'objectifs de sécurité, de liquidités et de rendement raisonnable, a fait que notre portefeuille ne contenait que des placements liquides, de qualité et à faible risque.

Lorsque les modifications de la Loi entreront en vigueur, le mandat de la SOAD sera élargi pour inclure la responsabilité de la réglementation du capital, des liquidités et des autres domaines liés à la solvabilité. Ce changement apporté au mandat résulte du travail entrepris depuis la dernière modification de la loi. La SOAD a l'intention d'assumer cette responsabilité nouvelle avec transparence et de s'assurer par conséquent que tous les établissements assurés par elle puissent accéder librement aux critères qui sous-tendent ses décisions au chapitre de la réglementation.

En 2007, le gouvernement a apporté des changements aux règlements sur le capital, les liquidités et les prêts en espérant arriver à un régime réglementaire plus souple et davantage axé sur le risque. L'introduction de ces nouvelles règles a fait que l'Ontario a maintenant un cadre réglementaire moderne, semblable à celui des banques et des autres concurrents du marché.

À mesure que les établissements assurés continuent d'explorer et d'exploiter de nouveaux créneaux commerciaux, de nouveaux risques font leur apparition qui exigent une surveillance et une gestion continues de la part des établissements et de la SOAD.

Pendant l'année, nous avons préparé et diffusé un document de travail pour changer notre façon de faire payer les primes à nos établissements assurés. Une fois que nous aurons reçu et intégré les commentaires des intervenants, nous soumettrons au gouvernement une proposition d'amendement du règlement qui régit le régime des primes différentielles. Parallèlement, nous proposerons une modeste réduction des primes, à condition que nous arrivions à rester dans la fourchette du Fonds de réserve que nous nous sommes fixé.

Fidèles à l'esprit du mouvement coopératif, nous sommes aussi heureux d'aider d'autres autorités gouvernementales du monde à mettre sur pied leur régime de réglementation et de protection des déposants pour les coopératives financières. Par exemple, en 2007, nous avons aidé à créer un réseau international d'autorités de réglementation des credit unions et caisses populaires afin qu'elles puissent partager l'information et les expériences des unes et des autres. Nous sommes en outre fiers que la SOAD ait été choisie pour présider le comité directeur de ce réseau en 2008.

Pour ceux qui voudraient en savoir davantage sur la SOAD et ses programmes, nous les invitons à visiter notre site Web à l'adresse www.soad.com.

Nous pouvons nous attendre à ce que les prochaines années soient difficiles pour certains établissements assurés qui seront en butte à une concurrence de plus en plus féroce et à un climat économique moins sûr dans certaines industries et régions géographiques. Les activités de fusion et de restructuration continueront d'apporter des solutions, mais il faudra plus. Le conseil d'administration et le personnel de la SOAD ont à cœur d'offrir protection, sécurité et stabilité au secteur des caisses populaires et credit unions de l'Ontario, au profit de tous ses membres. Nous sommes bien décidés à faire la preuve de notre engagement encore une fois en 2008.

Pour terminer, j'aimerais saluer le travail du personnel de la SOAD, un groupe de professionnels extrêmement dévoués qui forment l'assise de la Société. Je tiens aussi à remercier le conseil d'administration dont j'apprécie les conseils et le soutien. En particulier, je suis très reconnaissant des sages conseils et appuis que me prodigue le président de notre conseil, David Yule.

Andy Poprawa, CA
Président et chef de la direction

SOAD - VUE D'ENSEMBLE

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) protège tous les dépôts admissibles détenus par des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. L'assurance-dépôts fait partie d'un vaste programme de protection offert à toutes les caisses populaires et credit unions de l'Ontario et soutenu par une loi provinciale. La SOAD assure les dépôts, jusqu'à 100 000 \$, à condition qu'ils satisfassent aux critères d'admissibilité et dans les limites de la couverture maximale. Pour obtenir plus de détails sur la couverture de base offerte aux déposants admissibles, on peut consulter le site Web de la SOAD à l'adresse www.soad.com.

FICHE DE RENDEMENT FINANCIER 2007 DE LA SOAD (MILLIONS \$)		
	Prévisions	Réalité
Fonds d'assurance	109,7 \$	105,3 \$
Demandes brutes de règlement d'assurance	5,0 \$	10,8 \$
Recouvrement de pertes des années passées	0,2 \$	0,2 \$
Total des frais d'exploitation bruts	7,4 \$	7,0 \$
Total des frais d'exploitation nets	7,4 \$	6,9 \$
Rendement des placements	3,5 %	4,55 %

APERÇU ÉCONOMIQUE

Son mandat, la SOAD le remplit dans un monde dynamique et d'une grande complexité. Elle est obligée de surveiller de près l'économie, le rendement des établissements assurés et l'évolution du contexte législatif et réglementaire.

Tout au long de 2007, l'économie ontarienne est restée solide. Toutefois, la vigueur du huard et le ralentissement de l'économie aux États-Unis ont eu sur les divers secteurs économiques ontariens des effets qui se sont répercutés sur le mouvement des caisses populaires et des credit unions. On s'attend à ce que l'économie continue sur sa lancée en 2008. Elle devrait continuer d'afficher une croissance modeste tout au long de l'année, à condition que le ralentissement aux États-Unis ne s'accroisse pas.

Les difficultés bien connues qu'ont posées les titres adossés à des créances ont mené au resserre-

ment des marchés du crédit et à une baisse générale des liquidités dans l'ensemble de l'économie et dans le mouvement des caisses populaires et credit unions. À mesure que la situation s'éclaircira, les titres en question devraient retrouver des valeurs marchandes appropriées et le marché devrait revenir à la normale.

APERÇU DES CAISSES POPULAIRES ET CREDIT UNIONS DE L'ONTARIO

Le climat économique relativement bon qui caractérise l'Ontario depuis quelques années a contribué au rendement du secteur des caisses populaires et credit unions de la province. Dans l'ensemble, le secteur jouit d'une bonne capitalisation et d'une stabilité relative appréciable, même si des pressions économiques, commerciales et autres sont venues miner les résultats de certains établissements.

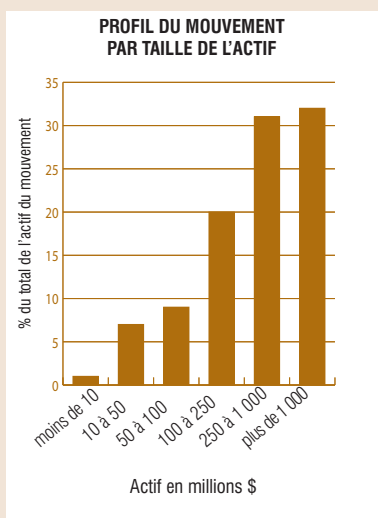
En 2007, l'industrie a poursuivi ses activités de regroupement. Le nombre d'établissements assurés en activité a baissé de 12 pour tomber à un total de 207 à la suite de fusions ou de liquidations. Aujourd'hui, près de la moitié de l'actif du mouvement de l'Ontario est détenue par les dix plus grands établissements assurés.

PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DE LA SOAD, En un coup d'œil...		
	2007	2006
Nombre d'établissements	207	219
Actif total (en milliards)	26,0	24,5 \$
Total des dépôts (en milliards)	22,8 \$	21,7 \$
Dépôts assurés (en milliards)	18,5 \$	17,8 \$
comme pourcentage du total des dépôts	81 %	82 %
Ratio du capital réglementaire (sur la base du levier)	7,26 %	7,11 %
Qualité de l'actif (coûts liés aux prêts comme % de l'actif moyen)	0,13 %	0,12 %
Rendement (revenu net comme % de l'actif moyen)	0,42 %	0,40 %

Le total global de l'actif et des dépôts comptables a enregistré une croissance sur douze mois de plus de 5 p. 100 pour atteindre 26 milliards \$. Les prêts commerciaux ont continué sur leur lancée avec une très forte croissance de 15 p. 100

tandis que les prêts hypothécaires résidentiels ont connu une croissance moins rapide de 5 p. 100. À la fin de 2007, les liquidités brutes sont tombées à 13,2 p. 100, poursuivant ainsi une tendance à la baisse de trois ans.

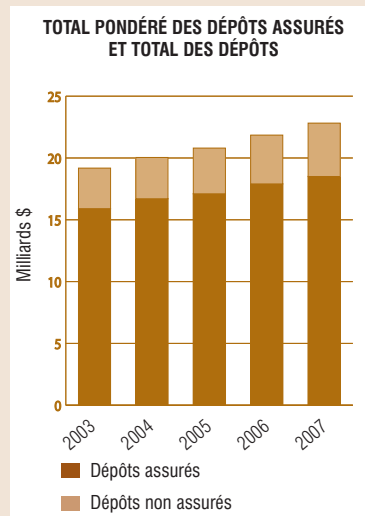
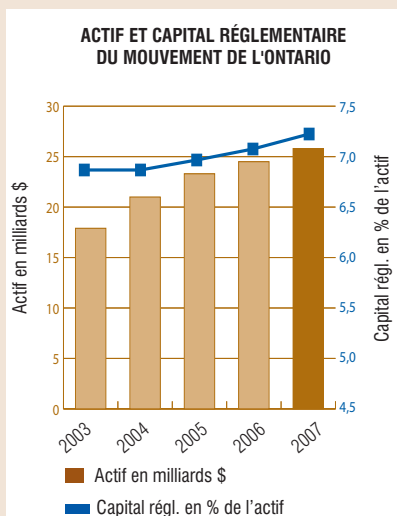
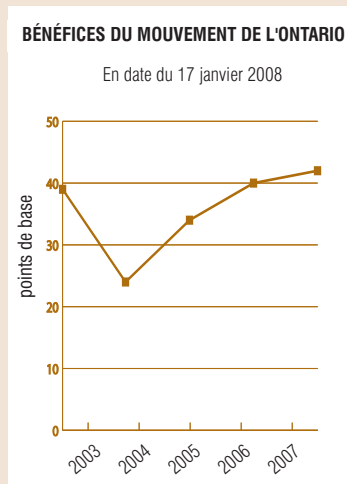
Le capital global du secteur a grimpé à 7,26 p. 100 de l'actif, dont plus de 4 p. 100 représentaient des bénéfices non répartis. À la fin de 2007, tous les établissements assurés sauf trois (tous sous supervision de la SOAD) possédaient le capital minimum prescrit par la loi.



Tout au long de 2007, le risque de crédit global du secteur, mesuré d'après l'ensemble des coûts liés aux prêts, et les prêts en souffrance ont connu une augmentation, qui n'a toutefois pas

dépassé des niveaux acceptables. En plus, le ratio de couverture (provisions pour prêts comme pourcentage des prêts douteux) est restée stable malgré l'augmentation des prêts en souffrance. Le montant brut des prêts en souffrance depuis plus de 30 jours a diminué légèrement à 99 points de base du total des prêts, contre 117 points en 2006.

En 2007, la rentabilité a augmenté légèrement à 42 points de base, contre 40 points en 2006. Un certain nombre d'établissements ont enregistré des pertes d'exploitation pendant l'année. La SOAD les soumet maintenant à une surveillance étroite, afin de s'assurer que les problèmes à la source des pertes ont été résolus ou que leurs sociétaires injectent suffisamment de capital pour soutenir leur viabilité.



En 2007, la conformité avec les normes de saines pratiques commerciales et financières a continué de s'améliorer, comme en témoignent les résultats du programme de révision (d'inspection) sur place. À la fin de l'année, plus de 90 p. 100 des établissements assurés, dont la quasi-totalité des plus grands, avaient réussi à être en parfaite conformité avec toutes les normes — une amélioration par rapport à l'année précédente.

Le régime de primes différentielles (RPD) de la SOAD permet de mesurer le profil de risque global des établissements à l'aide de facteurs quantitatifs et qualitatifs pour cinq composantes clés — le capital, la qualité de l'actif, la conformité avec les normes de saines pratiques commerciales et financières, les bénéfices, et le risque de taux d'intérêt. Le tableau suivant fait ressortir la migration positive vers les catégories de taux de primes plus basses au cours des quatre dernières années. En conséquence, le taux de primes moyen de l'assurance-dépôts continue de baisser.

LA COTATION GÉNÉRALE DES RISQUES RPD : DE 2003 À 2007 RÉPARTITION FONDÉE SUR LE POURCENTAGE DE L'ACTIF DU MOUVEMENT PRIME CALCULÉE SUR 1 000 \$ DE DÉPÔTS ASSURÉS						
Catégorie de prime \$	Niveau de risque	2003	2004	2005	2006	2007
0,90	Faible	30 %	38 %	36 %	34 %	42 %
1,00	Faible	39 %	40 %	48 %	53 %	46 %
1,15	Modéré	30 %	20 %	15 %	6 %	10 %
1,40	Élevé	1 %	1 %	1 %	7 %	2 %
2,10	Élevé	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %

Aux prises avec un marché compétitif où les taux d'intérêt restent faibles, le secteur ontarien des caisses populaires et credit unions a connu de nouveaux regroupements tout en se développant pour élargir ses services aux collectivités de toute la province. Bien que la baisse de rentabilité de certains établissements assurés continue de susciter des inquiétudes au sujet de leur viabilité future dans le contexte si compétitif des services financiers d'aujourd'hui, le secteur reste généralement stable.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

En mai 2007, le projet de loi 187, qui comprend des modifications à la Loi sur les caisses populaires et les credit unions, a reçu la sanction royale. Une fois les modifications à la Loi promulguées plus tard en 2008, les caisses populaires et les credit unions auront des pouvoirs plus étendus qui leur permettront de mieux soutenir la concurrence des marchés des services financiers. Le rôle, les responsabilités et les pouvoirs de la SOAD seront aussi élargis pour inclure la réglementation de la solvabilité, et donner plus généralement à la Société les moyens de mieux protéger les déposants et les sociétaires, et ainsi contribuer à la stabilité du mouvement.

GESTION DES RISQUES DE LA SOAD

La SOAD gère ses risques en fonction de son cadre de gestion des risques d'entreprise. Ce cadre est formé d'un ensemble bien défini de politiques et de pratiques de gestion des risques approuvées par le conseil d'administration qui font que le conseil, le Comité de gestion du risque du conseil et la direction comprennent bien les risques auxquels la SOAD s'expose et gèrent ceux-ci en conséquence. Nous avons réparti nos risques selon les principales catégories suivantes :

- Risques d'assurance
- Risques stratégiques
- Risques financiers
- Risques opérationnels
- Risques de non-conformité

Le tableau ci-dessous donne le détail de ces risques et notre évaluation de l'ampleur et de la tendance des risques.

APERÇU DE L'ÉVALUATION DES RISQUES IMPORTANTS AUXQUELS S'EXPOSE LA SOAD		
DESCRIPTION DU RISQUE	NIVEAU DU RISQUE	TENDANCE DU RISQUE
RISQUES LIÉS À L'ASSURANCE-DÉPÔTS : Risque de perte résultant des facteurs suivants:		
- ÉVALUATION DU RISQUE/RISQUE LIÉ À UN DÉFAUT DE SURVEILLANCE Risque que la SOAD ne détecte pas rapidement ou systématiquement les établissements assurés présentant un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières.	MODÉRÉ	—
- GESTION DU RISQUE/RISQUE LIÉ À UN MANQUE D'INTERVENTION Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent lorsqu'un établissement assuré présente un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières.	MODÉRÉ	—
- RISQUE LIÉ À LA GESTION EN CAS DE FAILLITES/PERTES Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent pour gérer les établissements sous administration ou en liquidation, accroissant ainsi les pertes financières.	MODÉRÉ	—
- RISQUE DE FAILLITE DES ÉTABLISSEMENTS EN RAISON D'UNE FRAUDE Risque de pertes financières dues aux fraudes dans les petits établissements assurés dans lesquels la séparation des responsabilités ou les fonctions de vérification internes sont insuffisantes.	ÉLEVÉ	⬆
RISQUES STRATÉGIQUES Les risques de perte résultant d'un manquement du cadre réglementaire et des stratégies de la SOAD qui ne lui permettent donc pas de bien réagir aux risques importants ou nouveaux, dont les risques liés aux politiques gouvernementales et au cadre réglementaire, les risques politiques, le risque lié à l'orientation stratégique et le risque lié à la réglementation.	FAIBLE/ MODÉRÉ	—
RISQUES FINANCIERS Les risques de perte résultant d'une mauvaise gestion de l'actif et du passif de la SOAD, y compris le risque lié aux liquidités, le risque lié aux placements et au marché, le risque lié aux contrôles internes et le risque lié à l'insuffisance du Fonds de réserve d'assurance-dépôts.	FAIBLE / MODÉRÉ	⬇
RISQUES OPÉRATIONNELS Les risques de perte résultant de processus ou de systèmes internes insuffisants ou inefficaces, ou encore d'employés ou autres intervenants incompetents, ou bien de facteurs externes, y compris le risque lié à la responsabilité, le risque lié à la propriété, le risque lié aux communications, les risques liés à la santé et à la sécurité, le risque lié à la suspension des activités, les risques liés aux technologies, le risque lié aux ressources humaines et le risque lié à la réputation.	FAIBLE / MODÉRÉ	—
RISQUES LIÉS À LA NON-CONFORMITÉ Risques de perte résultant du non-respect des lois et lignes directrices applicables, y compris le risque lié au non-respect de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions, le risque lié au non-respect des lignes directrices du Conseil de gestion, le risque lié à la non-application de la Loi de l'impôt sur le revenu, le risque lié aux lois régissant les ressources humaines et les risques liés à la non-application des autres textes législatifs pertinents.	FAIBLE	—

RENDEMENT EN FONCTION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE 2007

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

Pour remplir le mandat qui lui a été confié aux termes de la loi, la SOAD s'est donné cinq objectifs généraux dans son plan d'entreprise :

- Évaluer et gérer proactivement les risques qui menacent le Fonds et les déposants;
- Réduire au maximum le coût de l'assurance-dépôts pour les établissements assurés;
- Avoir des réserves financières suffisantes pour protéger les dépôts;
- Entretenir les relations de collaboration avec ses intervenants;

- Travailler avec autant d'efficacité et d'efficience que possible.

La fiche de rendement de la SOAD, présentée en bas, indique que, pour la majorité des principaux indicateurs de rendement, elle avait progressé comme prévue au 31 décembre 2007. Seul un indicateur n'a pas été atteint, en raison de faillites imprévues d'établissements qui ont fait que la SOAD n'a pas atteint sa cible de 60 points de base des dépôts assurés. Au 31 décembre, le fonds d'assurance-dépôts se situait à 57 points de base, soit 3 points de base ou 4,4 millions \$ de moins que prévu.

Dans son plan d'entreprise de 2007 à 2009, la SOAD a défini ses principaux objectifs stratégiques pour la période couverte. Elle est fière de rendre compte de ses réalisations par rapport à ses principaux objectifs de 2007.

PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET INDICATEURS DE RENDEMENT	RENDEMENT ATTEINT EN 2007 D'APRÈS LES CIBLES
Évaluer et gérer proactivement les risques qui menacent le Fonds	• La SOAD a géré la faillite de trois établissements et a réussi à protéger tous les déposants. • La SOAD a établi les profils de risque de tous les établissements assurés. • On repère rapidement les établissements qui présentent des risques élevés; ceux qui satisfont aux critères d'intervention sont transférés au programme approprié. • La SOAD a aidé le ministère des Finances à rédiger le projet de modification de la loi et des règlements afférents.
Améliorer la solidité financière du Mouvement	• Tous les établissements assurés sauf trois ont atteint une pleine capitalisation et le capital moyen (en pourcentage de l'actif) du Mouvement oscille aux environs de 7,3 %, soit plus de 2 % de plus que le minimum exigé. • L'adhésion aux normes de saines pratiques commerciales et financières est passée à 90 %.
Réduire au maximum le coût de l'assurance dépôts pour les établissements assurés	• Le coût de l'assurance-dépôts a diminué à un taux moyen de 0,97 \$ par millier de dollars de dépôts assurés contre 0,98 \$ en 2006.
Disposer de suffisamment de ressources financières pour inspirer confiance aux déposants	• Une garantie d'emprunt de 150 millions \$ est en place jusqu'à 2008. • L'Office ontarien de financement gère le Fonds de réserve de l'assurance-dépôts et en augmente les revenus.
Élever le Fonds de réserve d'assurance-dépôts à 110,6 millions \$ d'ici la fin de 2007	• Le Fonds s'est élevé à 105,3 millions \$ à la fin de 2007. • Les pertes brutes d'assurance se sont élevées à 10,8 millions \$ avant les recouvrements.
Entretenir des relations de collaboration avec les intervenants	• Les protocoles d'entente et autres ont été maintenus avec le ministre des Finances, la CSFO, La Fédération et L'Alliance des caisses populaires. • Des comités consultatifs et ad hoc font connaître les points de vue de l'industrie.
Veiller à ce que la SOAD continue de travailler avec efficacité et efficience	• Le processus de gestion des risques de l'entreprise est continuellement amélioré. • Les dépenses d'exploitation sont inférieures de 7 % au plan.

APERÇU DE LA FICHE DE RENDEMENT ÉQUILIBRÉE DE 2008

En raison du rôle élargi qui incombera à la SOAD après la promulgation des modifications à la Loi, la SOAD s'est fixé quatre objectifs stratégiques pour 2008. Les tableaux indiquent quels sont les indicateurs de rendement et stratégies-clés pour chacun des objectifs stratégiques.

OBJECTIF STRATÉGIQUE : ÉTABLIR UNE RÉGLEMENTATION FONDÉE SUR LE RISQUE ET UNE GESTION DU RISQUE PROACTIVE ET ÉQUILIBRÉE MESURE/CIBLE : Respect des règlements (capital, liquidité, saines pratiques commerciales et financières)	
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)
1.1 Évaluation efficace des risques (surveillance et examens)	• Identification de tous les établissements à risque élevé dans les 90 jours suivant leur rapport ou examen
1.2 Utilisation des conditions de la Politique d'assurance-dépôts pour gérer le risque d'assurance	• Changement dans la cotation du risque
1.3 Intervention appropriée	• Tous les établissements assurés qui satisfont aux critères de risque définis sont transférés aux programmes appropriés. • Amélioration des cotes de risque des établissements de la Liste de surveillance ou Supervision (les établissements quittent le programme)
1.4 Règlement efficace des faillites	• Maintien de la confiance du public • Protection des déposants • Coût net pour le FRAD
1.5 Décaissements au titre de l'assurance-dépôts et liquidations	• Les déposants sont payés conformément à leurs droits dans les 30 jours • Maximisation du recouvrement de l'actif des établissements en liquidation
1.6 Conformité aux normes des saines pratiques commerciales et financières (Règlement no 5)	• Conformité totale ou renvoi à un programme d'intervention si l'établissement ne se conforme pas
1.7 Création d'un nouveau régime de primes différentielles (RPD)	• Nouveau RPD équitable basé sur le risque • Approbation du nouveau RPD par le gouvernement • Processus efficace de consultation
1.8 Élaboration et publication de lignes directrices et de normes réglementaires	• Conformité aux lignes directrices et normes
1.9 Collecte et publication de l'information	• Satisfaction des besoins de tous les utilisateurs
OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOLIDE ADMINISTRATION DE LA SOAD MESURE/CIBLE : Réalisation complète du plan d'entreprise et respect des lois pertinentes	
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)
2.1 Solide administration de la SOAD	• Respect des politiques et procédures de la SOAD • Conformité avec la Loi et respect des directives du Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) et du gouvernement • Identification et gestion de tous les risques importants
2.2 Cadre de gestion du risque d'entreprise	• Identification et gestion de tous les risques importants • Répartition appropriée des ressources
2.3 Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) adéquat	• FRAD à l'intérieur des cibles approuvées • Niveau de risque (préservation du capital), liquidités (à l'intérieur des exigences), rendement (supérieur à la cible)

2.4 Mise à jour régulière des dispositions financières pour faire face aux éventualités (garantie du gouvernement, marge de crédit)	• Liquidités en quantité suffisante pour gérer les divers scénarios de faillite
2.5 Stratégie des technologies de l'information (TI)	• Organisation fiable et efficace des TI pour soutenir toutes les activités importantes de la SOAD • Temps d'arrêt de moins de 2 p. 100
2.6 Planification et responsabilité	• Efficaces : Plan d'entreprise; fiche de rendement équilibrée; rapport annuel; réunion annuelle • Commentaires des intervenants
2.7 Établissement d'une fonction d'ombudsman	• Nombre de plaintes • Résolution de toutes les plaintes
2.8 Révision de la stratégie complète des ressources humaines (RH)	• Mise en œuvre de la stratégie des RH • Degré de satisfaction des employés (au-dessus des normes) • Formation et perfectionnement • Plan de la relève
OBJECTIF STRATÉGIQUE : <i>SENSIBILISATION EFFICACE DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS</i> MESURE/CIBLE : Niveau de transparence et accessibilité de toute l'information utile	
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)
3.1 Site Web complet : Information pour les déposants et information publique pour les établissements assurés et les autres intervenants	• Accès facile à tous les renseignements utiles sur les activités de la SOAD • Sondage auprès des utilisateurs
3.2 Maintien de l'accès téléphonique gratuit	• Accès facile aux renseignements utiles (taux de réponse de 100 %, entièrement conforme aux normes de service)
3.3 Information aux « points de vente »	• Brochures d'information et guides de référence (mesuré à l'aide de sondages supplémentaires)
3.4 Communications	• Mise en œuvre du plan de communications • Résultats des sondages
OBJECTIF STRATÉGIQUE : <i>SOLIDES PARTENARIATS</i> MESURE/CIBLE : Satisfaction des partenaires (intervenants et SOAD), mesurée par les commentaires obtenus directement	
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)
4.1 Alliances stratégiques avec le Ministère, La Fédération, L'Alliance, Central One, les autorités de réglementation – la CSFO, le CANAFE, le BSIF	• Relations de travail efficaces (commentaires des partenaires des alliances stratégiques)
4.2 Consultations auprès des intervenants	• Réunion d'information des partenaires • Connaissance des questions intéressant les intervenants et soutien manifesté à l'endroit des initiatives de la SOAD
4.3 Réseaux interprovinciaux, nationaux et internationaux	• Partage des connaissances et relations de travail efficaces
4.4 Experts et autres professionnels externes	• Qualité des ressources externes dont on pourrait avoir besoin

RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

L'analyse suivante est un examen des résultats financiers 2007 de la Société, qui met l'accent sur l'état consolidé des résultats d'exploitation et l'évolution du Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD). Les discussions et analyses de la direction doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés et les notes afférentes de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.

EXAMEN DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE 2007

Depuis janvier 2005, la Société a adopté la note d'orientation 15 sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Pour 2007, les états financiers consolidés combinent les résultats d'exploitation de la SOAD et ceux de sept établissements en liquidation qui répondent aux critères édictés pour la consolidation des EDDV, après l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. On trouvera à la note 1B) des notes afférentes aux états financiers consolidés tous les détails concernant ces conventions comptables.

La consolidation des EDDV a eu pour impact sur les états financiers de la SOAD au 31 décembre 2007 (après l'élimination des opérations et des soldes intersociétés) une augmentation nette de l'actif total de 8 millions \$ et du passif de 9 millions. L'état des résultats d'exploitation indique aussi une augmentation des autres revenus de 0,4 million \$ et des dépenses d'exploitation de 1,2 million. Il en a résulté une réduction de 0,9 million \$ du Fonds de réserve d'assurance-dépôts de la SOAD.

QUELQUES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES ET AUTRES FAITS SAILLANTS

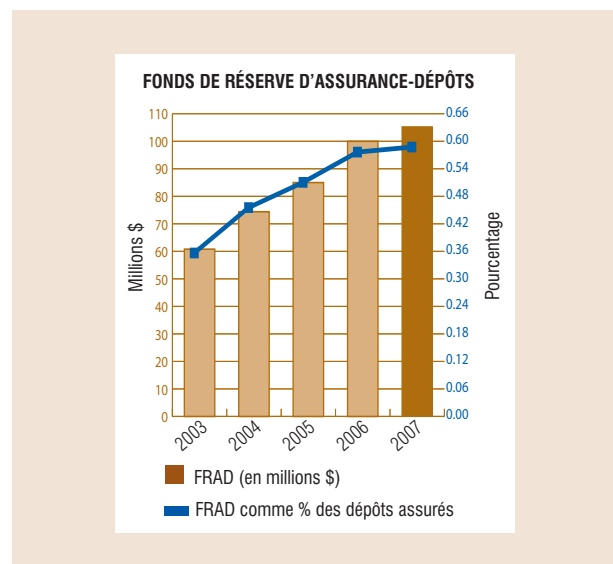
Exercice terminé le 31 décembre (en milliers \$)	2007 \$	2006 \$	2005 \$	Variation par rapport à 2006		Comparativement à la cible	2007 Cible* \$
				\$	%		
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	105 308	100 020	85 004	5 288	5	X	109 739
Dépôts assurés par le mouvement (en milliards)	18,5	17,8	17,0	0,7	4	X	18,6
FRAD en % des dépôts assurés par le mouvement	0,57 %	0,56 %	0,50 %	-	0,01	X	0,60 %
Revenu de primes	17 414	16 845	16 513	569	3	X	17 766
Autres revenus	5 448	4 177	2 460	1 271	30	✓	4 303
Frais d'exploitation bruts	7 025	5 775	5 699	1 250	22	✓	7 372
Provision pour pertes d'assurance	10 800	500	3 188	10 300	2 060	X	5 000
Recouvrement sur pertes d'assurance	196	212	499	(16)	(8)	-	196
Recouvrement des frais d'exploitation	55	57	68	(2)	(4)	✓	0

* Aux fins de comparaison, la cible pour 2007 comprends les résultats d'exploitation des EDDV.

LE FONDS DE RÉSERVE D'ASSURANCE-DÉPÔTS (FRAD)

Le Fonds de réserve d'assurance-dépôts a augmenté de 5,3 millions \$ (5 p. 100) pour atteindre un montant de 105,3 millions \$ à la fin de l'année 2007, ce qui représente 57 points de base des dépôts assurés du mouvement. En 2007, le revenu total s'est élevé à 22,9 millions \$, contre 7,0 millions \$ de frais d'exploitation nets et 10,6 millions \$ de provision nette pour pertes d'assurance, ce qui s'est traduit par un gain net pour l'année de 5,3 millions. Cet accroissement est dû principalement à l'augmentation des revenus de placement et à la stricte maîtrise des frais d'exploitation, avantages qui ont été annulés par une hausse appréciable des nouvelles provisions pour pertes d'assurance de 10,8 millions \$.

Le FRAD a manqué de 4,4 millions \$ la cible projetée de 109,7 millions. Cela s'explique principalement par les nouvelles provisions pour pertes d'assurance de 10,8 millions, au lieu des 5 millions prévus. Cet écart est dû aux faillites de cinq établissements, dont quatre ont été mis en liquidation et un se trouve sous supervision.



REVENU DE PRIMES

Le revenu de primes pour l'année s'est élevé à 17,4 millions \$, soit une augmentation de 0,57 million ou de 3 p. 100. Cet accroissement est surtout dû à la croissance des dépôts assurés (3,4 p. 100), partiellement annulée par les profils de risques marginalement inférieurs du mouvement. Le taux de primes moyen en 2007 a été de 0,97 \$ par millier de dollars de dépôts assurés, contre 0,98 \$ en 2006.

Les taux de primes différentielles en vigueur en 2007 ont été les mêmes qu'en 2006. Les primes sont fondées sur le montant total des dépôts assurés détenus par les établissements assurés à la fin de leur exercice, et sont calculées conformément au système de classification des risques du régime de primes différentielles, défini par la réglementation.

AUTRES REVENUS

Les autres revenus ont augmenté durant l'année

LA STRUCTURE DES TAUX DE PRIMES EST LA SUIVANTE:					
Catégorie de prime	5	4	3	2	1
Cotation de risque	0 à 39,9	40 à 54,9	55 à 69,9	70 à 84,9	85 à 100
Taux de prime	2,10 \$	1,40 \$	1,15 \$	1,00 \$	0,90 \$

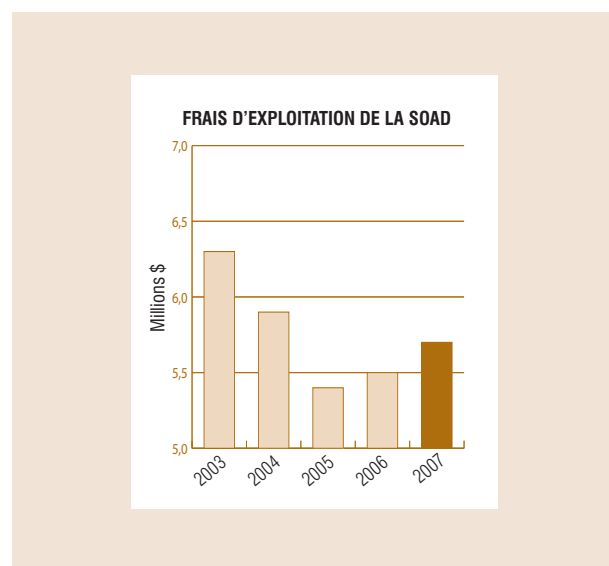
de 1,3 million \$, soit 30 p. 100, par rapport à 2006. Les intérêts produits par les placements et l'encaisse ont totalisé 5,4 millions \$ (dont 0,4 million dû à la consolidation des EDDV) ; à cela s'ajoutent d'autres revenus divers d'un montant de 28 000 \$. L'augmentation est venue principalement des soldes supérieurs de l'encaisse et des placements et d'un rendement moyen meilleur cette année. L'Office ontarien de financement (OOF) gère le portefeuille de placements de la Société en vertu d'un contrat de gestion. Ce portefeuille, entièrement composé de titres du marché monétaire, a enregistré un rendement de 4,55 p. 100 pendant les douze mois de 2007 (contre 4,09 p. 100 en 2006).

PROVISION POUR PERTES D'ASSURANCE-DÉPÔTS

L'augmentation de la provision pour les pertes d'assurance en 2007 a été de 10,8 millions \$, contre 0,5 million l'année précédente. Cette augmentation s'explique par les nouvelles provisions pour pertes d'assurance établies pour quatre des cinq établissements mis en liquidation et l'établissement placé sous supervision pendant l'exercice.

FRAIS D'EXPLOITATION

En 2007, les frais d'exploitation bruts ont totalisé 7,0 millions \$, soit 1,2 million de plus que les 5,8 millions \$ de l'an dernier. Cette augmentation s'explique par la consolidation des dépenses des EDDV de 1,2 million. Les dépenses d'exploitation de la SOAD avant la consolidation s'élevaient à 5,7 millions \$, soit 0,3 million de moins que la cible fixée pour 2007.



SOMMAIRE DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

L'actif total consolidé s'est accru de 20,3 millions \$, soit 18 p. 100, par rapport à l'année dernière, pour atteindre 131,0 millions \$ au 31 décembre 2007. L'encaisse et les placements combinés ont augmenté de 12,2 millions \$, les prêts exigibles (sans les provisions) des EDDV de 6,9 millions, les primes et autres montants à recevoir combinés de 0,6 million, et les immobilisations (sans le montant cumulé des amortissements) de 0,6 million.

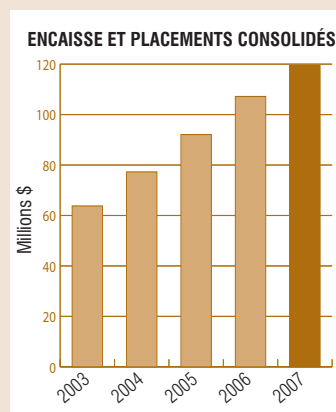
Le passif total consolidé s'est accru de 14,8 millions \$, soit dans une proportion de 138 p. 100, par rapport à l'année dernière, pour atteindre 25,5 millions. Les augmentations les plus importantes sont survenues dans les parts sociales d'adhésion, 0,7 million \$, et les dépôts consolidés des EDDV, 12,5 millions (total des sept établissements en liquidation).

ENCAISSE ET PLACEMENTS

Depuis l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers le 1^{er} janvier 2007, tous les placements entrent dans la catégorie « disponible à la vente » et sont évalués selon leur juste valeur marchande, les gains et pertes non réalisés étant comptabilisés dans l'état consolidé des résultats jusqu'à la vente du titre.

Au 31 décembre 2007, le total combiné des placements et de l'encaisse était de 119,4 millions \$ au lieu de 107,2 millions en 2006, soit une augmentation de 12,2 millions dont l'encaisse de 5,1 millions correspondait à l'augmentation qui a résulté de la consolidation des EDDV. Toujours au 31 décembre 2007, le portefeuille de placements de la Société avait un rendement moyen pondéré de 4,01 p. 100, en comparaison de 4,20 p. 100 à la fin de 2006. Tous les contrats portent sur des placements à taux fixe, facilement monnayables, qui ont au moins la cote R1 « moyen » sur l'échelle du DBRS. Le portefeuille ne compte pas les titres adossés à des créances.

La politique de placements de la SOAD consiste à investir dans des valeurs mobilières à faible risque et à court terme, afin qu'elle puisse satisfaire ses besoins de liquidités si un établissement membre venait à faire faillite et remplir ses obligations aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu et du Règlement 78/95 de la *Loi sur les caisses populaires et credit unions de 1994*.



PRÊTS

Quand des établissements sont mis en liquidation et que la SOAD est nommée liquidatrice, elle est obligée de réaliser l'actif de chaque établissement. Or, les prêts constituent un élément majeur de cet actif. Les prêts consolidés (sans la provision de 5,7 millions \$) s'élevaient à 7,2 millions \$ au 31 décembre 2007. En 2007 cinq nouveaux établissements ont été mis en liquidation. Le processus général pour établir les provisions pour les prêts prévoit que la direction de l'établissement identifie et établisse les pertes de chaque portefeuille de prêts. Cette évaluation se fait en fonction de la meilleure estimation que la direction a pu faire.

CHARGE À PAYER POUR PERTES D'ASSURANCE-DÉPÔTS

La charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes. Une fois les EDDV en liquidation consolidées, le montant cumulé des pertes d'assurance-dépôts s'élevait à 5,8 millions \$ le 31 décembre 2007. Ce montant comprenait une provision pour pertes spécifique de 2,5 millions pour l'établissement sous supervision et de 1,5 million pour les établissements en liquidation. On a aussi comptabilisé une provision générale pour pertes de 1,75 million \$ qui représente la meilleure estimation que la direction a pu faire des pertes sur les dépôts assurés compte tenu du risque inhérent des établissements.

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de la vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-contre.

Le président et chef de la direction,

Andy Poprawa, CA

Le chef de l'administration et des finances,

James Maxwell

Toronto, Canada

Le 25 janvier 2008



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état consolidé de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2007 et les états consolidés des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts, du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 janvier 2008

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice terminé le 31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006 (en milliers de dollars)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et placements à court terme (note 2)	9 376 \$	24 599 \$
Placements (note 3)	110 011	82 637
Prêts (déduction faite de la provision de 5 746 \$ (2006 - 1 642 \$)) (note 4)	7 161	307
Revenu de primes à recevoir	2 965	2 590
Autres débiteurs et intérêts à recevoir	631	315
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 3 619 \$ (2006 - 3 405 \$))	851	239
Total de l'actif	130 995 \$	110 687 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	3 239 \$	2 940 \$
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation (note 5)	13 324	116
Revenu de primes reporté	3 079	2 821
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 6)	5 826	4 790
Total du passif	25 468	10 667
Capitaux propres		
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	105 308	100 020
Cumul des autres éléments du résultat étendu	219	-
Total des capitaux propres	105 527	100 020
Total du passif et des capitaux propres	130 995 \$	110 687 \$

Engagements découlant du contrat de location (note 7)

Éventualités (note 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'ÉVOLUTION DU FONDS DE RÉSERVE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Exercice terminé le 31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006 (en milliers de dollars)

	2007	2006
Revenus		
Revenu de primes	17 414 \$	16 845 \$
Revenus divers	5 448	4 177
	22 862	21 022
Dépenses		
Provision pour pertes	10 604	288
Salaires et charges sociales	3 686	3 505
Frais d'exploitation - SOAD	2 057	2 015
Frais d'exploitation - credit unions en liquidation	1 282	255
Recouvrement de frais d'exploitation	(55)	(57)
	17 574	6 006
Résultat net	5 288	15 016
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	100 020	85 004
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	105 308 \$	100 020 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercice terminé le 31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006 (en milliers de dollars)

	2007	2006
Résultat net	5 288 \$	15 016 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	(6)	0
Résultat étendu	5 282 \$	15 016 \$

État du cumul des autres éléments du résultat étendu de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début de l'exercice (note 3)	225 \$	0 \$
Vente de placements disponibles à la vente liés au solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu	(225)	0
Gains et pertes non réalisés sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	219	0
Variation nette au cours de l'exercice	(6)	0
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin de l'exercice	219 \$	0 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006 (en milliers de dollars)

	2007	2006
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Exploitation		
Résultat net	5 288 \$	15 016 \$
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour pertes	10 604	288
Pertes (gains) sur la cession d'immobilisations	3	(4)
Pertes non réalisées (gains non réalisés) sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	219	-
Amortissement	152	118
Acquisitions d'immobilisations provenant d'établissements en liquidation	(83)	-
	16 183	15 418
Variation des éléments suivants		
Prêts	(6 880)	38
Revenu de primes à recevoir	(375)	18
Autres débiteurs et intérêts à recevoir	(316)	(165)
Créditeurs et charges à payer	299	853
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation	13 208	(578)
Revenu de primes reporté	258	49
	6 194	215
Variations des soldes d'encaisse des établissements en liquidation	(9 547)	576
Avances nettes de l'assureur des dépôts	9 580	115
Avances nettes d'assurance-dépôts (note 6)	(9 575)	(1 060)
	(9 542)	(369)
	12 835	15 264
Investissement		
Acquisition de placements	(110 011)	(82 637)
Produits de la vente de placements	82 637	88 289
Acquisition d'immobilisations	(687)	(163)
Produits de la vente d'immobilisations	3	8
	(28 058)	5 497
Augmentation (diminution) des liquidités au cours de l'exercice	(15 223)	20 761
Liquidités, au début de l'exercice	24 599	3 838
Liquidités, à la fin de l'exercice	9 376 \$	24 599 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Commission de garantie de prêt payée au cours de l'exercice	8 \$	14 \$
Intérêts perçus au cours de l'exercice	5 350 \$	4 069 \$

Les liquidités s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts (note 2).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

GÉNÉRALITÉS

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (la « SOAD » ou la « Société »), « entreprise opérationnelle » et agence de la province d'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social, établie en vertu des dispositions de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions (la « Loi »).

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements membres;
- agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions;
- promouvoir des normes de saines pratiques commerciales et financières;
- effectuer la collecte et la publication de statistiques;
- fournir de l'aide financière aux établissements membres;
- agir à titre d'administrateur des établissements membres;
- réduire le plus possible le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnités.

Le 18 mai 2007, la sanction royale a été accordée au projet à loi 187 comprenant des modifications à la Loi afin que soient révisées la mission et les responsabilités de la Société. Les modifications devraient avoir force exécutoire en 2008.

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de primes lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année le taux de ces primes. Celles-ci, une fois approuvées par le gouvernement de l'Ontario, sont intégrées dans les règlements avec d'éventuelles modifications.

Les emprunts de la Société font l'objet d'une garantie de la part du ministre des Finances agissant au nom de la province d'Ontario. La garantie s'élève à 150 millions \$ au maximum et elle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008. En plus de la commission de garantie qui est de 0,5 % du solde moyen en fin de journée de tout titre de créance bénéficiant de la garantie du ministre, la province d'Ontario fait payer un droit de cinq points de base sur la partie inutilisée de toute facilité de crédit garantie pour la période se terminant le 31 décembre de chaque année pendant laquelle la garantie est en vigueur. La Société a mis en place des facilités de crédit renouvelables auprès d'une banque à charte canadienne d'un montant de 10 millions \$ approuvé par l'Office ontarien de financement qui administre la garantie du ministre. La commission d'attente perçue par la banque à charte est de trois points de base sur la portion moyenne inutilisée des facilités de crédit, payables à terme échu trimestriellement.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ci-joints ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Pour faciliter la compréhension de ses états financiers consolidés, la Société présente ci-dessous un résumé de ses principales conventions comptables.

A) BASE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dans lesquelles la Société est le principal bénéficiaire après l'élimination des opérations et des soldes intersociétés.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS

Changement de convention comptable

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les nouvelles normes comptables sur les instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des

Comptables Agréés (ICCA). Elles sont définies dans le chapitre 1530 du Manuel, Résultat étendu, et dans le chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation. Ce changement de convention comptable exige que la Société présente un nouvel état consolidé du résultat étendu, qui comprend le résultat net et les variations des gains et des pertes non réalisés découlant des placements disponibles à la vente. Ce changement de convention comptable est appliqué de façon prospective sans retraitement des données de l'exercice précédent.

C) ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

En 2005, la Société a adopté la note d'orientation en comptabilité (NOC) sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Les EDDV se caractérisent par le fait que les investisseurs n'ont pas de bloc de contrôle financier ou que les investissements à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné supplémentaire de la part d'autres parties. La NOC-15 exige la consolidation d'une EDDV par son bénéficiaire principal, défini comme étant la partie qui perçoit la majorité des bénéfices résiduels attendus ou qui absorbe la majorité des pertes prévues de l'entité ou les deux. En sa qualité de liquidateur de l'actif des caisses populaires et des credit unions en liquidation, il s'avère que la Société est tenue, aux termes de ces règles, de consolider les caisses populaires et les credit unions en liquidation si le montant réclamé par elle sur les avoirs représente plus de 50 % du passif total de ces établissements durant l'exercice. L'actif et le passif des caisses populaires et des credit unions qui répondent aux critères de consolidation ont été consignés dans les livres de la Société à leur juste valeur marchande en date du 31 décembre 2007 et 2006.

D) REVENU DE PRIMES

La Société a adopté un régime de primes différentielles fondé sur une classification des risques, qu'elle applique, selon le règlement, aux dépôts assurés détenus par les établissements membres. Le revenu tiré des primes est calculé sur la base des déclarations annuelles que les établissements

membres doivent produire 75 jours après la fin de leur exercice. Il est comptabilisé une fois qu'il a été encaissé.

E) PROVISION POUR PERTES

La provision pour pertes couvre les avances d'assurance-dépôts accordées aux établissements membres en liquidation ainsi qu'une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une charge à payer générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux établissements membres. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies par le passé. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture, et les pertes réelles peuvent varier, parfois considérablement, par rapport aux estimations de la direction.

F) PRESTATIONS DE RETRAITE

La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous ses employés permanents non contractuels, ainsi que des dispositions supplémentaires prévoyant des prestations de retraite dépassant les limites du régime de retraite

enregistré. Elle impute aux résultats le coût des prestations de retraite gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. La charge de retraite représente un pourcentage fixe du revenu des employés, plus la contribution de contrepartie jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

G) AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Les avantages complémentaires de retraite sont des prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité intégrale a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations futures. L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée sur une base actuarielle selon la méthode de répartition au prorata des services. Les gains et les pertes cumulatifs excédant cette obligation au début de l'exercice sont amortis sur le nombre moyen restant d'années de service des employés en activité.

H) PLACEMENTS

Les placements sont classés, selon les intentions de la direction, comme étant disponibles à la vente. Ils sont mesurés à leur juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce qu'ils soient réalisés ou vendus. Les intérêts acquis sont calculés à l'aide du taux d'intérêt effectif.

I) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et le matériel connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

J) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants figurant dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels il est prévu que ces écarts temporaires se résorberont. Les conséquences sur les actifs et les passifs d'impôts futurs d'une modification des taux d'imposition sont comptabilisées dans les résultats de la période comprenant la date à laquelle la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur.

2. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Placements à court terme	- \$	-	-	22 984 \$	4,35 %	68
Encaisse	3 437			763		
Encaisse des établissements membres en liquidation	5 939			852		
Total	9 376 \$			24 599 \$		

Les placements à court terme ont des échéances de moins de 90 jours à la date de l'achat. Tous les contrats de placement sont à taux fixe et facilement monnayables.

3. PLACEMENTS

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les nouvelles exigences de l'ICCA en matière de comptabilisation des instruments financiers. Les placements sont des instruments financiers qui, pour cette raison, sont classés comme étant disponibles à la vente et mesurés à leur juste valeur; les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat étendu, jusqu'à ce qu'ils soient vendus. Le 1^{er} janvier 2007, les placements ont été mesurés à leur juste valeur,

comme il convient de le faire. Un gain net non réalisé de 225 000 \$ provenant des placements disponibles à la vente a été comptabilisé comme solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les placements ont des échéances de 90 jours ou plus à la date de l'achat. Leur rendement moyen pondéré est de 4,01 % (4,20 % en 2006). En conformité avec la politique de placement de la Société et la législation en vigueur, tous les contrats de placement sont à taux fixes, facilement monnayables et ils ont au moins la cote R-1 « moyen » sur l'échelle du DBRS.

	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Bons du Trésor - Canada	72 884 \$	3,83 %	94	61 587 \$	4,16 %	95
Acceptations bancaires / Billets de dépôt	37 127	4,63 %	53	12 253	4,31 %	31
Titres structurés	-	-	-	8 797	4,36 %	36
Total	110 011 \$	4,01 %	80	82 637 \$	4,20 %	75

La SOAD a fait appel à l'Office ontarien de financement pour gérer son portefeuille de placements. La composition de ses placements est le reflet de ses obligations potentielles en matière d'assurance et elle est structurée de manière à respecter les exigences aussi bien de la Loi de l'impôt sur le revenu que du règlement 78/95 de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions.

4. PRÊTS (DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS)

Les prêts (déduction faite des provisions) d'un montant de 7 161 000 \$ (307 000 \$ en 2006) comprennent les prêts des credit unions en liquidation de 7 115 000 \$ (235 000 \$ en 2006) en raison de la consolidation de ces établissements considérés comme des entités à détenteurs de droits variables et les prêts de 46 000 \$ (72 000 \$ en 2006) achetés relativement aux avoirs des credit unions afin de mener à terme leur liquidation.

La provision globale de 5 746 000 \$ (1 642 000 \$ en 2006) pour prêts douteux a été créée par la direction des établissements en liquidation

d'après leur analyse ou sur la recommandation d'un conseiller indépendant engagé à contrat avant que la SOAD devienne liquidateur. La SOAD a accepté les provisions établies. Tout rajustement ultérieur est inscrit comme un rajustement à la provision pour pertes de la SOAD. Au total, cinq nouveaux établissements ont été mis en liquidation en 2007. Le processus général à suivre par la direction des établissements pour déterminer les provisions pour prêts consiste à déceler et à calculer les pertes enregistrées par chaque portefeuille de prêts. Cet exercice exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement et qu'elle s'appuie sur des estimations solides. Le liquidateur se sert du produit de la réalisation des éléments d'actif de chaque établissement, complétés le cas échéant par des avances de la SOAD, pour rembourser tous les créanciers. Le solde du produit de la réalisation sert à rembourser en premier lieu les avances de la SOAD puis il est distribué au prorata aux sociétaires de l'établissement.

5. PARTS SOCIALES D'ADHÉSION ET DÉPÔTS DES ÉTABLISSEMENTS EN LIQUIDATION

Les parts sociales d'adhésion et les dépôts des établissements en liquidation d'un montant de 13 324 000 \$ (116 000 \$ en 2006) comprennent 778 000 \$ (103 000 \$ en 2006) de parts sociales et 12 546 000 \$ (13 000 \$ en 2006) de dépôts. La SOAD a l'obligation d'assurer les montants en dépôt jusqu'au plafond prescrit, mais non les parts sociales d'adhésion des sociétaires. En sa qualité de liquidateur, elle est cependant tenue de distribuer aux sociétaires les fonds résiduels une fois la liquidation terminée.

6. CHARGE À PAYER POUR PERTES D'ASSURANCE-DÉPÔTS

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres ne paraissant pas dans leurs états financiers et une charge à payer générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, qui n'a pas encore fait l'objet de paiement de la part de la Société, figure au passif de l'état consolidé de la situation financière sous « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts ».

	2007	2006
	(en milliers)	
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	4 790 \$	4 861 \$
Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice	10 800	500
Diminution de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice précédent	(196)	(212)
(Diminution) augmentation des avances d'assurance-dépôts recouvrables	(26)	10
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	(5 826)	(4 790)
Montants nets des avances d'assurance-dépôts	9 542 \$	369 \$

La charge à payer générale pour pertes comprise dans la « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts » s'est élevée à 1 750 000 \$ (1 750 000 \$ en 2006). Elle est calculée suivant la méthode décrite à la note 1 E).

7. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DU CONTRAT DE LOCATION

Le contrat de location-exploitation des locaux réduits de la Société a été renouvelé le 6 août 2007 et il prendra fin le 5 août 2017. Selon les modalités de ce contrat, il n'y a pas de loyer de base à payer pour les douze premiers mois. Les obligations globales qui en découlent sont réparties sur toute la durée du bail selon la méthode linéaire. Les loyers minimums futurs au cours des dix prochaines années s'établissent comme suit :

<u>Années</u>	<u>Loyer annuel</u>
6 août 2007 – 5 août 2008	0 \$
6 août 2008 – 5 août 2010	187 000 \$
6 août 2010 – 5 août 2012	206 000 \$
6 août 2012 – 5 août 2017	218 000 \$

En plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes qui s'élèvent actuellement à environ 250 000 \$ par an.

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société est imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les pertes qu'elle a accumulées à des fins fiscales, d'un montant de 21 535 000 \$, viennent à échéance comme suit :

<u>Année d'imposition d'origine</u>	<u>Année d'imposition d'échéance</u>	<u>Montant (en milliers)</u>
2001	2008	4 191 \$
2002	2009	5 161
2003	2010	4 124
2004	2014	3 790
2005	2015	2 833
2006	2026	1 102
2007	2027	334
		<u>21 535 \$</u>

La Société a estimé que la réalisation des actifs d'impôts futurs était plus improbable que probable; elle a, par conséquent, inscrit une provision pour moins-value en regard des actifs d'impôts futurs.

9. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les charges de retraite (y compris les charges de retraite complémentaire) imputées aux résultats de 2007 se sont élevées à 331 000 \$ (310 000 \$ en 2006).

10. AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Société comptabilise la valeur actuelle des avantages complémentaires de retraite. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2007, établie sur une base actuarielle, s'élève à 1 284 000 \$ (1 122 000 \$ en 2006). Les coûts au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris les intérêts, sont de 198 000 \$ (194 000 \$ en 2006). Le régime de la Société doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tous les trois ans. La dernière a eu lieu le 30 septembre 2005 et la prochaine devra donc être faite le 30 septembre 2008.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle des obligations au titre des avantages futurs sont les suivantes : un taux d'intérêt de 5,5 % (5,25 % en 2006), un taux de croissance des salaires de 3,5 % (3,5 % en 2006) et un taux tendanciel moyen pondéré initial de 5,8 % (6,0 % en 2006) pour les frais médicaux et dentaires, baissant annuellement et graduellement à 5 % d'ici 2016. La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées le 30 septembre de chaque année.

RAPPROCHEMENT DE L'OBLIGATION ET DU PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007 (EN MILLIERS)	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006 (EN MILLIERS)
Obligation au titre des prestations constituées	1 901 \$	1 868 \$
Contributions de l'employeur au cours de l'exercice	(9)	(10)
Perte actuarielle nette non amortie	(608)	(736)
Passif au titre des prestations constituées	1 284 \$	1 122 \$

VARIATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007 (EN MILLIERS)	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006 (EN MILLIERS)
Solde au début de l'exercice	1 868 \$	1 755 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	56	53
Intérêts débiteurs	100	94
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(86)	4
Prestations versées	(37)	(38)
Solde à la fin de l'exercice	1 901 \$	1 868 \$

11. FRAIS DES ADMINISTRATEURS

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont reçu une rémunération globale de 93 000 \$ (83 000 \$ en 2006). Le total des frais des administrateurs est de 46 000 \$ (35 000 \$ en 2006). La rémunération du président du conseil est un minimum de 2 000 \$ par mois, qui comprend un tarif journalier de 500 \$. Le tarif journalier de tous les autres membres du Conseil est de 350 \$. Ils reçoivent, en outre, des honoraires de 3 500 \$ par an.

12. ÉVENTUALITÉS

La Société fait l'objet de diverses actions en justice qui sont intentées dans le cours normal de ses activités, quand elle agit à titre d'administrateur ou de liquidateur. À la fin de 2007, aucune action n'était intentée contre la Société par des tiers. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

13. DIVULGATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, comprenant l'encaisse et les placements à court terme, les placements, les prêts, le revenu de primes à recevoir, les débiteurs et intérêts à recevoir ainsi que les créditeurs et charges à payer, les parts sociales d'adhésion et les dépôts, se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, vu qu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

14. RÉMUNÉRATION

Les données ci-dessous ont été fournies en application de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

Employé	Titre	Rémunération	Avantages imposables*
Brydges, Barry	Vice-président Assurance et gestion des risques	165 350 \$	8 275 \$
Burgman, John	Chef de l'information	130 392 \$	1 808 \$
Dale, Richard	Directeur régional, Assurance et gestion des risques	109 500 \$	1 410 \$
D'Errico Tony	Directeur régional, Assurance et gestion des risques	104 869 \$	1 399 \$
Foster, C. William D.	Vice-président, Gestion de l'actif et recouvrements	166 200 \$	8 668 \$
Hutton, John	Directeur régional, Assurance et gestion des risques	107 869 \$	1 399 \$
Maxwell, James	Chef de l'administration et des finances	141 820 \$	14 847 \$
McLeary, Alana	Directrice régionale, Assurance et gestion des risques	102 569 \$	1 399 \$
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	220 000 \$	7 549 \$
White, Michael	Directeur, Gestion de l'actif et recouvrements	102 523 \$	3 012 \$
White, Richard	Directeur, Politiques et Recherche	106 923 \$	3 051 \$
Yu, Winnie	Directrice, Comptabilité et Finances	100 200 \$	3 005 \$

* Comprennent l'assurance-vie collective imposable, le stationnement et l'utilisation d'une voiture de la Société.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2006 ont été réagencés pour permettre le rapprochement avec ceux des états financiers de 2007.

ÉTABLISSEMENTS ASSURÉS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

LE 31 DÉCEMBRE 2007

3M Employees' (London) Credit Union Limited	G.S.W. (Fergus) Credit Union Limited
Adjala Credit Union Limited	Ganaraska Credit Union Ltd.
Air - Toronto Credit Union Limited	Goderich Community Credit Union Limited
Airline Financial Credit Union Limited	Golden Horseshoe Credit Union Limited
All Trans Financial Services Credit Union Limited	Goodyear Employees (Bowmanville) Credit Union Limited
Alterna Savings and Credit Union Limited	Grey Bruce Health Services Credit Union Limited
Anishinabek Nation Credit Union Inc.	Hald - Nor Community Credit Union Limited
APPLE Community Credit Union Limited	Hamilton Community Credit Union Limited
Arnstein Community Credit Union Limited	Hamilton Municipal Employees' Credit Union Limited
Auto Workers Community Credit Union Limited	Hamilton Teachers' Credit Union Limited
Bay Credit Union Limited	Health Care Credit Union Limited
Bayshore Credit Union Ltd.	Heritage Savings & Credit Union Inc.
Brewers Warehousing Employees (Hamilton) Credit Union Limited	Hir-Walk Employees' (Windsor) Credit Union Limited
Brewers Warehousing Employees (Kitchener) Credit Union Limited	Hobart Employees' (Owen Sound) Credit Union Limited
Budd Automotive Employees (Kitchener) Credit Union Limited	Holy Angel's & St. Anne's Parish (St. Thomas) Credit Union Limited
Buduchnist Credit Union Limited	Italian Canadian Savings & Credit Union Limited
C.N. (London) Credit Union Limited	Kawartha Credit Union Limited
C.N.R. Employees (Lakehead Terminal) Credit Union Limited	Kellogg Employees Credit Union Limited
Campbell's Employees' (Toronto) Credit Union Limited	Kenora District Credit Union Limited
Canada Sand Papers Employees' (Plattsville) Credit Union Limited	Kingston Community Credit Union Limited
Canadian General Tower Employees (Galt) Credit Union Limited	King-York Newsmen Toronto Credit Union Limited
Canadian Transportation Employees' Credit Union Ltd.	Korean (Toronto) Credit Union Limited
Canal City Savings and Credit Union Limited	Korean Catholic Church Credit Union Limited
Cataract Savings & Credit Union Limited	Kraft Canada Employees' (Cobourg) Credit Union Limited
CCB Employees' Credit Union Limited	Krek Slovenian Credit Union Ltd.
City Savings & Credit Union Limited	L.I.U.N.A. Local 183 Credit Union Limited
Communication Technologies Credit Union Limited	Lakewood Credit Union Limited
Community First Credit Union Limited	Lambton Financial Credit Union Limited
Community Saving & Credit Union Limited	Lasco Employees' (Whitby) Credit Union Limited
Croatian (Toronto) Credit Union Limited	Latvian Credit Union Limited
Crown Cork & Seal Employees Credit Union Limited	Lear Seating Canada Employees' (Kitchener) Credit Union Limited
Dana Canada Employees' (Ontario) Credit Union Limited	Libro Credit Union Limited
Desjardins Credit Union Inc.	London Civic Employees' Credit Union Limited
Domtar Newsprint Employees (Trenton) Credit Union Limited	London Diesel Employees' Credit Union Limited
DUCA Financial Services Credit Union Ltd.	London Fire Fighters' Credit Union Limited
Dundalk District Credit Union Limited	McMaster Savings and Credit Union Limited
Dunnville and District Credit Union Limited	Media Group Financial Credit Union Limited
Durham Educational Employees' Credit Union Limited	Member Savings Credit Union Limited
Education Credit Union Limited	MemberOne Credit Union Limited
Equity Credit Union Inc.	Mennonite Savings and Credit Union (Ontario) Limited
Espanola & District Credit Union Limited	Meridian Credit Union Limited
Estonian (Toronto) Credit Union Limited	Miracle Credit Union Ltd.
ETCU Financial Credit Union Limited	Mitchell & District Credit Union Limited
Etobicoke Aluminum Employees' Credit Union Limited	Moore Employees' Credit Union Limited
Federal Employees (Kingston) Credit Union Limited	Motor City Community Credit Union Limited
Fiberglas Employees (Guelph) Credit Union Limited	Municipal Employees (Chatham) Credit Union Limited
Finnish Credit Union Limited	Nasco Employees' Credit Union Limited
FirstOntario Credit Union Limited	Northern Credit Union Limited
Food Family Credit Union Limited	Northern Lights Credit Union Limited
Fort Erie Community Credit Union Limited	Northland Savings and Credit Union Limited
Fort York Community Credit Union Limited	Northridge Savings & Credit Union Limited
Frontline Financial Credit Union Limited	ONR Employees' (North Bay) Credit Union Limited

[Ontario Civil Service Credit Union Limited](#)
[Ontario Educational Credit Union Limited](#)
[Ontario Provincial Police Association Credit Union Limited](#)
[Oregon Employees Credit Union Limited](#)
[Oshawa Community Credit Union Limited](#)
[Ottawa Police Credit Union Limited](#)
[Ottawa Women's Credit Union Limited](#)
[Pace Savings & Credit Union Limited](#)
[Parama Lithuanian Credit Union Limited](#)
[Pedeco \(Brockville\) Credit Union Limited](#)
[Peek Frean Employees' \(Toronto\) Credit Union Limited](#)
[PenFinancial Credit Union Limited](#)
[Peoples Credit Union Limited](#)
[Peterborough Community Credit Union Limited](#)
[Polish Alliance \(Brant\) Credit Union Limited](#)
[Portuguese Canadian Credit Union Limited](#)
[Prime Financial Savings & Credit Union Limited](#)
[Prosperity One Credit Union Limited](#)
[Provincial Alliance Credit Union Limited](#)
[QuintEssential Credit Union Limited](#)
[R.B.W. Employees' \(Owen Sound\) Credit Union Limited](#)
[Railway Employees' \(Sarnia\) Credit Union Limited](#)
[Resurrection Credit Union Limited](#)
[Rochdale Credit Union Limited](#)
[Saugeen Community Credit Union Limited](#)
[Scarborough Hospitals Employees' Credit Union Limited](#)
[Sheridan Park Credit Union Limited](#)
[Slovenia Parishes \(Toronto\) Credit Union Limited](#)
[Smiths Falls Community Credit Union Limited](#)
[So-Use Credit Union Limited](#)
[Southlake Regional Health Centre Employees' Credit Union Limited](#)
[Southwest Regional Credit Union Ltd.](#)
[St. Mary's \(Toronto\) Credit Union Limited](#)
[St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Limited](#)
[Standard Tube Employees' \(Woodstock\) Credit Union Limited](#)
[Starnews Credit Union Limited](#)
[State Farm \(Toronto\) Credit Union Limited](#)
[Sudbury Credit Union Limited](#)
[Sunnybrook Credit Union Limited](#)
[Superior Credit Union Limited](#)
[Sydenham Community Credit Union Limited](#)
[Taiwanese - Canadian Toronto Credit Union Limited](#)
[Talka Lithuanian Credit Union Limited](#)
[Thamesville Community Credit Union Limited](#)
[The Fire Department Employees Credit Union Limited](#)
[The Police Credit Union Limited](#)
[The Toronto Electrical Utilities Credit Union Limited](#)
[Thorold Community Credit Union Limited](#)
[Thunder Bay Elevators Employees' Credit Union Limited](#)
[Toronto Catholic School Board Employees Credit Union Limited](#)
[Toronto Municipal Employees' Credit Union Limited](#)
[Twin Oak Credit Union Ltd.](#)
[Ukrainian \(St. Catharines\) Credit Union Limited](#)
[Ukrainian Credit Union Limited](#)
[Unigasco Community Credit Union Limited](#)
[United Communities Credit Union Limited](#)

[United Employees Credit Union Limited](#)
[United Ukrainian Credit Union Limited](#)
[Unity Savings and Credit Union Limited](#)
[Utilities Employees' \(Windsor\) Credit Union Limited](#)
[Victory Community Credit Union Limited](#)
[Virtual One Credit Union Limited](#)
[Wallace Barnes Employees' Credit Union Limited](#)
[William S. Gibson Employees' Credit Union \(Mt. Dennis\) Limited](#)
[Windsor Family Credit Union Limited](#)
[Windsor-Essex County Catholic Parishes Credit Union Ltd.](#)
[Your Credit Union Limited](#)
[Your Neighbourhood Credit Union Limited](#)

Caisses Populaires

[Caisse populaire Azilda Inc.](#)
[Caisse populaire Coniston Inc.](#)
[Caisse populaire d'Alban Limitée](#)
[Caisse populaire d'Alfred Limitée](#)
[Caisse populaire de Bonfield Limitée](#)
[Caisse populaire de Cochrane Limitée](#)
[Caisse populaire de Cornwall Inc.](#)
[Caisse populaire d'Earlton Limitée \(La\)](#)
[Caisse populaire de Field Limitée \(La\)](#)
[Caisse populaire de Hawkesbury Limitée](#)
[Caisse populaire de Hearst Limitée](#)
[Caisse populaire de Kapuskasing Limitée](#)
[Caisse populaire de la Vallée](#)
[Caisse populaire de Mattawa Limitée](#)
[Caisse populaire de Mattice Limitée](#)
[Caisse populaire de Noëlville Limitée](#)
[Caisse populaire de North Bay Limitée](#)
[Caisse populaire de Pointe-aux-Roches Limitée](#)
[Caisse populaire de Témiscamie Inc.](#)
[Caisse populaire de Verner Limitée](#)
[Caisse populaire d'Orléans Inc.](#)
[Caisse populaire Lasalle Inc.](#)
[Caisse populaire de New Liskeard Limitée \(La\)](#)
[Caisse populaire Nolin de Sudbury Incorporée](#)
[Caisse populaire Nouvel-Horizon Inc.](#)
[Caisse populaire Rideau d'Ottawa Inc.](#)
[Caisse Populaire St. Charles Limitée](#)
[Caisse populaire St-Jacques de Hanmer Inc.](#)
[Caisse populaire Sturgeon Falls Limitée](#)
[Caisse populaire de Timmins Limitée \(La\)](#)
[Caisse populaire Trillium Inc.](#)
[Caisse populaire Val Caron Limitée](#)
[Caisse populaire Vermillon](#)
[Caisse populaire Vision Inc.](#)
[Caisse populaire Welland Limitée](#)

Fédérations

[L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario Inc.](#)
[Credit Union Central of Ontario](#)
[Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. \(La\)](#)